



1

CHIFFRE DU BULLETIN
30 PME TEL EST LE
NOMBRE D'ENTREPRISES
BÉNÉFICIAIRES DU
PROGRAMME D'APPUI AUX
PME ET À LA MAÎTRISE DES
TIC LANCÉ EN MARS 2011

Bulletin de Veille

25/02/2012

ECLAIRAGE

Pas de définition universelle de la PME

Les PME sont souvent distinguées selon leur taille, mesurée d'effectif et de chiffres d'affaires. Néanmoins, la taille retenue n'est pas universelle. Les limites diffèrent selon les pays :

- **Etats-Unis** : une entreprise de 500 salariés est encore considérée comme une PME ;
- **UE** : la PME est définie comme une entreprise indépendante financièrement, en employant moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaire plafonné à 40 millions d'euros ;
- **Canada**, une PME ne doit généralement pas employer plus de 500 personnes, avoir un actif inférieur à 25 millions de dollars et ne pas être détenue à plus de 25 % de son capital par une autre entreprise.
- **Chine** : ni le nombre de salariés ni le chiffre d'affaires ne sont retenus. Le critère retenu est **la capacité de production des entreprises**;
- **Japon** : les critères de base sont le capital ou le portefeuille de l'investissement et/ou les effectifs.
- **Algérie** : La définition des PME est celle adoptée par l'UE en 1996. Elle est reprise par **la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME** et qui définit la PME algérienne comme une entreprise de production de biens et de services, employant entre **1 à 250 personnes à plein temps pendant une année, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total bilan n'excède pas 500 millions de DA, et qui respecte le critère d'indépendance.**

SOMMAIRE

- 1 Eclairage
- 2 Organismes de Facilitation
- 3 Foncier industriel et développement local
Mesures incitatives en direction des PME
Coopération & Partenariat
Technologie de l'information
Techniques de Management
Bon à savoir
- 4 Etudes et rapports
Réglementations & Régulation

ORGANISMES DE FACILITATION

Fonds de garantie des Crédits aux PME « FGAR »

Placé sous tutelle du MIMPEPI, le FGAR est créé par décret exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME.

L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

Il convient de souligner que l'article 108 de l'Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 assimile la garantie délivrée par le FGAR à la garantie de l'Etat. Types d'investissements concernés : **Projet de création d'entreprise, projet d'extension d'une entreprise et modernisation des équipements.**

FONCIER INDUSTRIEL ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Nouveau pôle industriel à Mechta Fatima (Bordj Bou Arréridj)

Le grand district industriel, créé dans le but de décongestionner l'ancienne zone industrielle implantée à Bordj Bou Arréridj, représente le second souffle de l'industrie locale, située dans la commune d'El Hamadia, cette nouvelle ville industrielle s'étend sur 381 hectares dont 210 sont cessibles. Pour les nouveaux projets, le pôle de Mechta Fatima offre une meilleure possibilité de planification puisque les lots déterminés sont partagés selon les activités, ce qui facilitera l'orientation des visiteurs et surtout le règlement des problèmes qui peuvent surgir aux opérateurs souvent de la même nature. Actuellement 300 dossiers ont été agréés par le CALPIREF de la wilaya. Il convient de noter que le coût de l'opération s'élève à 200 milliards de centimes, cette dernière est prise en charge dans le cadre du programme de développement des Hauts plateaux.

EL MOUDJAHID

PROMOTION DES PME

Nouvelle stratégie de l'UE pour aider les PME à l'international

La Commission européenne vient de présenter dans sa communication intitulée «Small Business, Big World», un nouveau partenariat qui vise à *mettre en place une stratégie européenne plus efficace pour soutenir les PME sur les marchés internationaux*. Selon la Commission, à ce jour trop peu de PME opèrent à l'international, l'UE prévoit entre autres, les actions suivantes : exploiter au mieux les politiques existantes de l'UE afin d'accélérer la croissance internationale des PME européennes; étoffer l'offre actuelle de services de soutien aux entreprises sur les marchés prioritaires; améliorer la structure de gouvernance du réseau Entreprise-Europe afin de renforcer sa collaboration avec les organisations d'accueil et les parties prenantes; renforcer la cohérence des programmes de soutien au niveau de l'UE afin d'accroître leur impact; promouvoir les réseaux visant à l'internationalisation des PME; créer une passerelle virtuelle unique d'accès aux informations pour les PME souhaitant investir les marchés hors UE.

Consultez le Communiqué [N° MEMO/11/765](#) et [le site de la DG Entreprise et Industrie](#)

COOPERATION & PARTENARIAT

Programme de développement économique local algéro-allemand

Un programme de développement économique local sera lancé fin février 2012 par le MIPMEPI en collaboration avec l'Agence Allemande de Coopération Technique (GIZ). Ce programme, financé par cette dernière, **contribuera à consolider le rôle des dispositifs d'appui et de soutien aux PME et TPE au niveau local**, et à accompagner les porteurs de projets, notamment les jeunes, pour lancer leurs entreprises. Il convient de souligner que ce programme s'inspirait de la plateforme de recommandations dégagée par la Concertation nationale sur le développement local animée en 2011 par le CNES. L'élaboration d'une Charte pour la PME et d'une étude sur le développement de la micro finance en Algérie ainsi que l'émergence d'une économie verte créatrice d'activités et de richesses, figurent également parmi les objectifs phares arrêtés par la GIZ en 2012.

APS

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Les PME américaines tablent sur le tactile en 2012

D'après une étude réalisée récemment par NPD Group, le marché des tablettes aux USA devrait exploser au sein des PME américaines : près de **75% des PME américaines de moins de 1000 employés expriment une intention d'achat de tablettes tactiles sur l'année 2012**. L'investissement est conséquent pour ces PME puisque, en moyenne, ce sont 21 000 \$ qui devraient être alloués à ce budget. Parmi les grandes entreprises sondées (500 à 900 employés), 89% souhaitent acquérir des tablettes pour un budget moyen de 39 000 \$ et dans les entreprises de moins de 50 employés), 54% ont projeté d'investir une moyenne de 2000\$ sur les 12 prochains mois.

IN : ENTREPRISE COMMENT ÇA MARCHE

TECHNIQUES DE MANAGEMENT ET ENTREPRENARIAT

Certification ISO «une garantie de qualité qui apporte stabilité et crédibilité à votre entreprise»



Pour relever les nouveaux défis de la performance, le management par la qualité s'impose comme une stratégie optimale pour donner aux entreprises l'opportunité de gagner en efficacité en améliorant la gestion de leurs processus. La norme ISO 9001 est sans conteste le référentiel le plus utilisé au monde par les entreprises avec plus d'un million de certificats délivrés dans près de 180 pays. On note une assez grande disparité géographique dans la délivrance des certificats et un engouement très fort par les pays producteurs dans lesquels est externalisée la production des grandes entreprises occidentales. La dernière révision date de novembre 2008, la qualité est un critère d'appréciation pouvant être choisi aussi bien par les entreprises que par les clients. Pour obtenir la certification ISO, une société doit se conformer à certaines normes d'assurance qualité dans son exploitation, constatée par une agence de certification tierce. Le système d'assurance qualité, et non pas le produit ou service eux-mêmes, obtient la certification. Une certification ISO 9000 indique au client : Cette société a instauré un système pour assurer que tout produit ou service qu'elle vend est conforme à des normes de qualité internationales. Votre décision d'obtenir ou non une certification dépendra des attentes de vos clients ou l'exigence du marché. Certaines sociétés, par exemple, n'achètent pas de pièces ou produits de fabricants qui n'ont pas de certification ISO 9000.

www.seoh-buzz.com/la-certification-iso-9001

BON A SAVOIR

Les brevets, pour disposer d'une technique exclusive

Un brevet protège une innovation technique, un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème donné. Seuls les moyens techniques mis en œuvre pour concrétiser un concept sont brevetables, pas le concept en lui-même. Pour assurer un monopole d'exploitation pour une durée précise, le brevet renforce aussi la valeur de l'entreprise. Il est en effet valorisé comme actif immatériel au bilan. Le dépôt d'une protection par brevet d'invention est subordonné, outre des documents afférents au brevet, à la remise ou l'envoi à l'INAPI d'une quittance de paiement ou le chèque barré d'un montant de (7400 DA), comprenant taxe de premier dépôt (5000 DA) et taxe de publication (2400 DA). Il est généralement recommandé de se faire établir une recherche d'antériorité parmi les brevets protégés qui produisent leurs effets en Algérie et une recherche sur l'état de la technique afin de mieux juger de l'opportunité de breveter ou non la demande.

Un dépliant intitulé Comment protéger une invention en Algérie ? est disponible à l'INAPI

Important : Faire signer une clause de confidentialité à vos partenaires commerciaux le temps que la démarche soit menée à bien..

Lancement d'un projet d'accompagnement des start-up en 2012

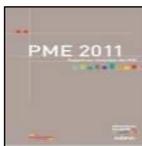
40 Algériens de Silicon-Valley, la technopole de San Francisco, se préparent à lancer, en 2012 à Alger, un projet d'accompagnement des start-up locales des TIC. Un forum regroupera à cet effet le MIPMEPI, le MPTIC, l'ANSEJ et la délégation des Algériens de Silicon-Valley composée de spécialistes exerçant dans les grandes entreprises technologiques américaines (Apple, Google, Cisco, Oracle, Intel, Hewlett-Packard), ainsi que des patrons de leur propre société technologique. **APS**

Plus de 30 entreprises ont adhéré au programme d'appui aux PME

Intervenant sous la tutelle du MIPMEPI, **le PME II est doté d'un budget de 44 millions d'euros** destiné au financement d'activités de conseil, de formation et d'études dans les domaines de la mise à niveau des PME, de la qualité et du développement institutionnel. **A ce jour, plus de 30 entreprises ont adhéré au programme d'appui aux PME et à la maîtrise des TIC lancé en mars 2011**, l'objectif est d'avoir **d'ici à 2013 entre 150 à 200 PME** qui auront bénéficié des projets d'appui réalisés dans le cadre du programme PMEII avec des résultats probants. Les entreprises ayant déjà adhéré au PME II sont réparties de manière assez équilibrée entre les secteurs ciblés, à savoir le secteur de l'industrie agro-alimentaire, des matériaux de construction, de la mécanique et transformation des métaux, de la chimie et pharmacie ainsi de l'électricité, électronique et TIC. **APS**

ETUDES ET RAPPORTS

PME 2011 : Rapport sur l'évolution des PME



L'OSEO [Observatoire français mixte (public et privé), qui a pour mission de soutenir l'innovation et la croissance des PME] a édité un rapport, le 20 décembre 2011, dans lequel il brosse un panorama de l'ensemble des 3,5 millions d'entreprises essentielles à la compétitivité de l'économie française, à la création d'emplois et au dynamisme des territoires.

Cette étude est structurée en quatre grandes parties : **1-« Les grandes évolutions »** : sont analysés la démographie des PME en France, leur comportement économique et leur situation financière ; **2- la partie «Thématiques»** rassemble les données les plus récentes dans les domaines de l'emploi, l'innovation, l'exportation, marchés publics et des délais de paiement ; **3- la partie «Actualité»** porte sur les enjeux, pour les PME, du développement durable et de la responsabilité sociétale ainsi que de la valorisation des actifs intellectuels ; **4-la dernière partie présente «un bilan de l'action publique»** en France en faveur des PME (et un récapitulatif **des principales mesures législatives ou réglementaires concernant ces entreprises.** L'étude est téléchargeable sur le site <http://www.oseo.fr>

REGLEMENTATION ET REGULATION

JORADP N°04 DU 26 JANVIER 2012

Décret présidentiel n° 12-23 du 18 janvier 2012 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics.

Une des nouveautés de ce texte est la part réservée aux micros entreprises. L'article 55 ter stipule que lorsque certains besoins des services contractants peuvent être satisfaits par des TPE, les services contractants doivent, sauf exception dûment justifiée, leur réserver exclusivement ces prestations, et s'efforcer de **réserver 20% au maximum de la commande publique.** En outre, **le service contractant ne doit exiger des micros entreprises nouvellement créées, ne pouvant produire au moins le bilan financier de la première année d'existence, qu'un document de la banque ou de l'organisme financier concerné, justifiant leur situation financière.** Il ne doit pas également leur exiger des références professionnelles similaires à celles du marché considéré, mais tenir compte des références professionnelles justifiées par des diplômes.

LEXIQUE ET CONCEPTS

STARTUP (OU START-UP) est un mot anglophone d'origine américaine, diminutif de startup company. Il est composé de start (commencer) et up, notion de hauteur, d'élévation. Il s'agit donc littéralement d'une **« société qui démarre »**. L'expression française pour l'expression anglaise est **« jeune pousse »**. C'est une jeune entreprise innovante à fort potentiel de développement, nécessitant un investissement important pour pouvoir financer sa croissance rapide.

Agenda

DU 26 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2012

COTONOU (BENIN)

**CARREFOUR INTERNATIONAL
DE L'INNOVATION**

www.lecinc.org

DU 22 AU 26 FÉVRIER

SAFEX

**SALON DE L'EMPLOI
ORGANISE PAR L'ANSEJ**

CONTACT

Coordonnateur : Ammar Chérifi
MIPMEPI-02, Rue Ahmed Bey - Alger
-TEL/Fax: 021.23.95.90|